



HABITAT INDIVIDUEL
Exemplaire à retourner
DEMANDE D'ABONNEMENT LOCATAIRE

Direction de l'Eau



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé dans les 7 jours suivant l'arrivée du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Les dossiers sont transmis à la Direction de l'Eau par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. La transmission des justificatifs conditionne la prise en compte de la demande ; sa date d'effet sera différée jusqu'à réception du dossier complet. En cas de non-respect du délai de 7 jours, toute facturation en cours sera adressée au propriétaire à charge pour lui de s'entendre avec l'occupant. Il n'y a pas de rétroactivité. La date de début de l'abonnement est obligatoirement postérieure à la date d'arrêt de la dernière facture émise. En fin de location, un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et propriétaires et locataires s'engagent à trouver un accord pour la régularisation. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Justificatifs obligatoires pour la prise en compte de la demande

Pour les particuliers : Copie de la (des) pièce(s) d'identité du (des) locataire(s)
Pour les sociétés : Extrait Kbis + N° SIRET

Le Branchement

Branchement n° : Relevé du compteur :
(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)
Adresse précise de la location :
Date : / /
Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:
Adresse :
Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:	NOM Prénom ou Raison sociale:
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Adresse de Facturation (Si différente):

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ; si vous souhaitez la mise en service ou le maintien de l'alimentation en eau avant l'expiration de ce délai, vous devez en faire la demande expresse :

Je(nous) demande(demandons) l'exécution de ce contrat avant l'expiration du délai légal et m'engage(nous engageons) à payer ma(notre) consommation en cas d'exercice du droit de rétractation (par courrier RAR).

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.



HABITAT INDIVIDUEL
Exemplaire à conserver par le propriétaire
DEMANDE D'ABONNEMENT LOCATAIRE

Direction de l'Eau



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé dans les 7 jours suivant l'arrivée du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Les dossiers sont transmis à la Direction de l'Eau par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. La transmission des justificatifs conditionne la prise en compte de la demande ; sa date d'effet sera différée jusqu'à réception du dossier complet. En cas de non-respect du délai de 7 jours, toute facturation en cours sera adressée au propriétaire à charge pour lui de s'entendre avec l'occupant. Il n'y a pas de rétroactivité. La date de début de l'abonnement est obligatoirement postérieure à la date d'arrêt de la dernière facture émise. En fin de location, un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et propriétaires et locataires s'engagent à trouver un accord pour la régularisation. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Justificatifs obligatoires pour la prise en compte de la demande

- Pour les particuliers : Copie de la (des) pièce(s) d'identité du (des) locataire(s)
Pour les sociétés : Extrait Kbis + N° SIRET

Le Branchement

Branchement n° : Relevé du compteur :
(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)
Adresse précise de la location :
Date : / /
Appartement n° : Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:
Adresse :
Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:	NOM Prénom ou Raison sociale:
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Adresse de Facturation (Si différente):

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ; si vous souhaitez la mise en service ou le maintien de l'alimentation en eau avant l'expiration de ce délai, vous devez en faire la demande expresse :

Je(nous) demande(demandons) l'exécution de ce contrat avant l'expiration du délai légal et m'engage(nous engageons) à payer ma(notre) consommation en cas d'exercice du droit de rétractation (par courrier RAR).

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.



HABITAT INDIVIDUEL
Exemplaire à conserver par le(s) locataire(s)
DEMANDE D'ABONNEMENT LOCATAIRE

Direction de l'Eau



Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé dans les 7 jours suivant l'arrivée du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Les dossiers sont transmis à la Direction de l'Eau par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. La transmission des justificatifs conditionne la prise en compte de la demande ; sa date d'effet sera différée jusqu'à réception du dossier complet. En cas de non-respect du délai de 7 jours, toute facturation en cours sera adressée au propriétaire à charge pour lui de s'entendre avec l'occupant. Il n'y a pas de rétroactivité. La date de début de l'abonnement est obligatoirement postérieure à la date d'arrêt de la dernière facture émise. En fin de location, un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et propriétaires et locataires s'engagent à trouver un accord pour la régularisation. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Justificatifs obligatoires pour la prise en compte de la demande

- Pour les particuliers : Copie de la (des) pièce(s) d'identité du (des) locataire(s)
Pour les sociétés : Extrait Kbis + N° SIRET

Le Branchement

Branchement n° : Relevé du compteur :
(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)
Adresse précise de la location :
Date : / /
Appartement n° : Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:
Adresse :
Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:	NOM Prénom ou Raison sociale:
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Adresse de Facturation (Si différente):

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ; si vous souhaitez la mise en service ou le maintien de l'alimentation en eau avant l'expiration de ce délai, vous devez en faire la demande expresse :

Je(nous) demande(demandons) l'exécution de ce contrat avant l'expiration du délai légal et m'engage(nous engageons) à payer ma(notre) consommation en cas d'exercice du droit de rétractation (par courrier RAR).

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.